berceuse de la Mère Flandreg, à son âme merveilleusement ardente dans les « Kunstvriend » inspirés.

Les sensibilités se sont émues dans le public, et de gros sanglots secouent les femmes ; quelques larmes ruissellent aussi le long des pipes... Mais que je vous conte au moins l'une de ces pièces et vous montre par quels simples moyens on a fait pleurer la Vlaamsche Margot.

A l'affiche : « Albert, ou le Fils du Négociant d'Anvers ». Voici le thème : Un jeune homme est noceur. Son père, très riche, l'incite à s'amuser. Il en abuse. Il « se met au mal » et tue son père. Il va à un pèlerinage pour implorer son pardon. Une voix céleste lui dit : « Va voir le Pape ». Il s'en va à Rome, où le Pape lui dit d'aller demander pardon sur la tombe de son père. Il meurt tué par un éclair dans le cimetière.

C'est là une pièce composée entièrement par les « Kunstvriend », sans inspiration étrangère. Aux endroits où l'action serait trop difficile à rendre, le personnage explique ce qui se passe. Ce procédé donne à l'art scénique des ressources infinies. Le théâtre flamand compte encore à son répertoire dramatique : Den Graaf von Monte-Cristo, les Pauvres de Paris, le Juif de Venise, la Fille du Marchand, Marizo Marinelli, le Comte de Saint-Germain ou le Diable de Paris, qui fut inspiré de la lecture d'un de nos feuilletons, etc.

Il y a aussi tout un répertoire comique : Les Amours de Bêtat, assurent le triomphe d'un jeune paysan sur le cœur d'une Jeanneton que courtisait un fils de famille. Le Jambon du Paysan, est la vieille farce de maître Patelin accommodée au goût flamand. Ce rapprochement avec une pièce du Moyen-Age n'a rien qui puisse étonner, car l'organisation de ces « Kunstvriend » rappelle assez fidèlement les confréries ou Rhétoriques de jadis.

Le « Théâtre Flamand » valait la peine d'être révélé au grand public, comme une œuvre modeste, mais où de réels dévouements se déploient, pittoresquement. Des ouvriers s'arrachent au poids écrasant de leur vie monotone pour créer un monde consolant de fiction, pour faire s'évader quelques heures, avec charme, leurs frères de la prison du langage flamand. Les « Kunstvriend » sont de vrais artistes.

ALEX WILL.

Le Budget au Sénat

Le Senat vote les budgets des Colonies et de la Guerre.

Paris, 19 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost. On discute le budget des colonies.

M. RIOU donne lecture d'une lettre de M. Legasse qui a trait à la fâcheuse situation de Saint-Pierre et Miquelon.

M. MILLIES-LACROIX, ministre des colonies répond en blâmant les manifestations de Saint-Pierre où un drapeau étranger a été arboré.

M. DELAHAYE dit que le drapeau américain n'a été arboré que comme un symbole de liberté contre les persécutions.

M. POINCARÉ, intervenant : Il n'y a pas de symbole de liberté contre la patrie.

M. RIOTTEAU. — Je suis né à Saint-Pierre. J'affirme qu'il n'y a pas d'antifrançais dans le pays.

L'amiral DE CUVERVILLE demande le rappel du croiseur *Amiral Aube* dont la présence sur la rade de Saint-Pierre n'est pas sans dangers.

M. MILLIES-LACROIX dit qu'il a envisagé ce rappel mais l'envoi du croiseur était une mesure nécessaire dans le moment.

M. BRAYER de la Ville Moysan fait remarquer que Saint-Pierre souffre beaucoup depuis l'entente franco-anglaise et le traité relatif à Terre-Neuve.

Le ministre des colonies répond qu'il s'efforcera de favoriser par tous les moyens le retour de la prospérité dans les îles.

Les chapitres des colonies sont successivement adoptés.

Le budget de la Guerre

On aborde le budget de la guerre.

M. GAUDIN DE VILLAINE s'occupe des troupes de couverture. Il trouve notre situation dangereuse à partir du mois d'octobre jusqu'au jour où les hommes sont mobilisables.

La séance est suspendue à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à 2 heures. On continue le budget de la guerre.

Le général LANGLOIS rappelle tout d'abord que l'Allemagne dépense beaucoup plus que nous pour son armée. Il signale la nécessité d'utiliser les automobiles poids lourd au ravitaillement des armées et de se préoccuper d'améliorer la remonte de notre artillerie. Notre corps de sous-officiers est supérieur à celui de l'Allemagne. Nous devons tout faire pour le maintenir à cette hauteur.

L'amiral DE CUVERVILLE insiste sur l'appui mutuel que doivent se prêter la marine et la guerre.

Le général PICQUART intervient. Le ministre de la guerre traite de la question des troupes de couverture. La situation, dit-il, est satisfaisante. On craignait pour notre cavalerie les effets du service de deux ans, mais le mouvement des rengagements s'est accentué dans une proportion inespérée. Nous faisons aussi tout ce qui est possible pour relever la solde des officiers subalternes. Des mesures sont prises pour améliorer la remonte de la cavalerie.

M. CHERON, sous-secrétaire d'Etat donne ensuite des éclaircissements au Sénat sur les achats et la surveillance de la viande mise en consommation dans les corps de troupe.

M. Chéron termine par une série de considérations sur l'état sanitaire de l'armée.

M. DE TREVENEUC regrette qu'on ne réunisse pas ensemble les discussions des budgets de la guerre et de la marine. On passe à l'examen des chapitres.

M. ROUBY s'élève contre les modifications que l'administration de la guerre se propose d'introduire dans les établissements de l'artillerie. Il prie le ministre d'apporter un projet de loi favorable aux immatriculés en rétablissant le concours des contrôleurs. Le maintien du *statu quo* serait fâcheux.

M. CHERON répond que les immatriculés feront l'objet d'un projet de loi spécial. Il en sera de même pour les contrôleurs d'armes.

M. PEYTRAL appelle l'attention du gouvernement sur la situation des ouvriers des poudreries nationales.

M. CHERON fait observer que le budget de cette année contient un relèvement de crédits en leur faveur.

M. DELOBEAU sollicite la réorganisation du personnel secondaire des poudres et salpêtres. M. Chéron lui promet prompte satisfaction.

M. GIACOBBI demande vainement le maintien en Corse d'un dépôt de blé et de farine qui a été rejeté par la Chambre.

M. CALVET félicite le ministre et le sous-secrétaire d'Etat à la guerre d'avoir avisé aux moyens d'assurer dans de meilleures conditions la préparation des aliments à la caserne.

Puis M. DELAHAYE s'étend longuement sur l'amélioration du matériel de couchage des troupes.

M. CHERON expose les décisions prises en ce qui concerne l'administration du service des lits militaires. Les divers chapitres du budget de la guerre sont successivement adoptés.

La prochaine séance est fixée à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 40.

LA QUESTION DES BALKANS

Le Reichsrath renvoie le projet d'annexion de la Bosnie-Herzégovine à une commission spéciale

Vienne, 19 décembre. — Le Reichsrath a clos aujourd'hui la discussion générale du projet relatif à l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

Après la clôture des débats, une motion d'urgence du prince de Liechstenstein est votée avec une majorité des deux tiers.

Une motion du député slovène Susitsch-litz, relative aux garanties et aux libertés constitutionnelles à donner à la Bosnie et à l'Herzégovine, est votée également par les deux tiers de la majorité.

La proposition des socialistes, tendant à donner à la constitution des deux provinces une base démocratique, n'est pas adoptée ; il manquait quinze voix pour atteindre la majorité nécessaire des deux tiers.

Ont voté pour la proposition tous les Slaves, les Italiens, les Roumains, trois libéraux allemands et les socialistes.

Ont voté contre tous les partis allemands.

Le projet de loi concernant l'annexion est renvoyé à une commission spéciale.

Le Reichsrath a commencé ensuite la discussion de la loi autorisant le gouvernement à régler provisoirement les rapports commerciaux avec les Etats balkaniques.

EN SERBIE

LES DEPUTES CONVOQUES PAR TELEGRAMMES

Belgrade, 19 décembre. — Les députés à la Skoupchtina absents de Belgrade ont été rappelés hier télégraphiquement par le ministre de l'intérieur. La première séance de la Skoupchtina est fixée au 21 décembre.

UN RAID INTERNATIONAL DU BAYARD-CLÉMENT

Le dirigeable passera à Lille la semaine prochaine

Bruxelles, 19 décembre. — On lit dans la « Gazette » :

« On avait parlé de faire venir de Paris à Bruxelles le dirigeable « Clément-Bayard », mais, faute de garage, on n'avait pu mettre ce projet à exécution. Cependant, la compagnie aérostatique du génie a aménagé un hangar à la plaine des manœuvres de Wiryek, près d'Anvers, et le raid est décidé. C'est M. Clément lui-même qui, aidé de l'aéronaute Capazza, pilotera son dirigeable. Celui-ci sera mis en ordre de marche dès lundi déjà et si, de ce jour au jeudi suivant, le temps est favorable, le « Clément-Bayard » se mettra en route pour franchir les quelque 300 kilomètres qui séparent Paris de Bruxelles, en passant par Lille. Il arrivera ici entre midi et une heure ; il évoluera au-dessus de la Grand'Place, puis cinglera vers Anvers, où il sera garé pour la nuit. Si le temps n'était pas favorable, le raid n'aurait lieu qu'après la nouvelle année. »

LA CRISE DES TRAMWAYS DE LILLE

La comédie continue. — Les compères municipaux. — La Compagnie ne donne rien, mais reçoit tout.

Ainsi que nous l'avions annoncé hier matin, il y a eu du nouveau dans la journée d'hier.

Le czar, revenu de Russie, est venu dicter ses suprêmes volontés aux moujicks du Palais-Rihour, qui ont continué à s'incliner.

Donc, à cinq heures, se sont réunis dans le cabinet préfectoral les *manitous* dont on trouvera les noms plus loin. Vers neuf heures seulement, la séparation a eu lieu et nous avons pu prendre copie du procès-verbal suivant qu'il faut lire avec l'attention qu'il mérite.

En exécution des décisions prises dans la réunion du 15 décembre, M. le Préfet a convoqué pour ce jour une nouvelle réunion qui a eu lieu sous sa présidence, à la Préfecture. Etaient présents : MM. Faure, Delesalle, Baudon, Sloclet, Lemoine.

M. Faure a rendu compte de la délibération prise récemment par son conseil d'administration, qui lui a donné des pouvoirs définis.

En ce qui concerne l'accès des voyageurs dans les voitures, il est d'un commun accord convenu :

1° VOITURES MOTRICES : Que la voiture motrice circulant seule ou qu'elle soit suivie de remorques couvertes ou découvertes, les voyageurs de 2e classe qui ne trouveront pas de place en 2e classe dans le train seront autorisés à monter sur la plateforme de 1re classe sans payer de supplément.

2° REMORQUES. — Les remorques couvertes seront toutes de 2e classe. Les remorques découvertes comporteront 8 places de 1re classe.

En échange de ces concessions, M. Faure demande que la Ville de Lille renonce à l'application de l'art. 23 du cahier des charges, relatif aux billets d'aller et retour, sauf en ce qui concerne les lignes ou tronçons de lignes où il en est actuellement délivré.

La Ville de Lille y consent, à la condition que la Compagnie maintienne le service des abonnements scolaires et des trains ouvriers et autres avantages actuellement concédés par la Compagnie. M. Faure déclare qu'il n'a pas pu consulter son conseil d'administration sur ce point et qu'il n'est pas autorisé à maintenir indéfiniment dans leur forme actuelle des services spéciaux auxquels le cahier des charges ne l'oblige pas. Il devra donc réunir à nouveau son Conseil d'administration.

Le Maire de Lille déclare que, de son côté, il n'a pas qualité personnelle pour prendre, au nom de la Ville, des engagements définitifs et qu'il devra consulter le Conseil municipal.

M. le Préfet fait remarquer qu'il est, en effet, hors de doute qu'un avenant à la convention ne peut intervenir que si son texte a été approuvé au préalable régulièrement, et par le Conseil d'administration de la Compagnie, et par le Conseil municipal.

Il est en conséquence convenu que le Conseil d'administration de la Compagnie sera, par les soins de M. Faure, consulté le plus tôt possible et que M. le Préfet provoquera ensuite une nouvelle réunion où le texte définitif de l'avenant sera rédigé pour être soumis à l'approbation régulière des assemblées intéressées.

Dans la même réunion seront résolues les parties secondaires et de détail qui peuvent être réglées sans modification de la convention.

Fait à Lille, le 19 décembre 1908.

UNE FARCE COLOSSALE

Nous nous figurons que c'est dans un formidable éclat de rire qu'a été signé par les contractants ce monument de roublardise.

Et il faut vraiment que le maire de Lille se figure que ses concitoyens sont nés sur un poirier pour tenter de leur faire avaler une farce de ce calibre.

Qu'accorde encore une fois la Compagnie ? Absolument rien.

Monter dans une classe supérieure quand il n'y a pas de place dans une classe inférieure, c'est la règle en matière de transport. Et si ce n'était pas la règle, la Compagnie a l'obligation, en raison de son monopole, de donner à la population les moyens de transport suffisants dans toutes les classes.

Donc, la Compagnie n'accorde rien.

Mais, en revanche, elle demande un petit cadeau de 500,000 francs par an, soit vingt millions, par la suppression des aller et retour.

Et le maire de Lille a l'air de consentir à cette étrenne, à la condition que la Compagnie maintienne les trains ouvriers et les abonnements scolaires.

C'est-à-dire à la condition que la compagnie maintienne ce qu'elle n'a pas le droit de supprimer.

Les abonnements scolaires, encore une fois, ont été homologués par le ministre des Travaux publics sur la proposition de la compagnie; et quant aux trains ouvriers, ils sont, pour la moitié des lignes du réseau, rendus obligatoires par la convention.

La compagnie pourrait-elle, à présent qu'elle a institué ces abonnements scolaires et étendu peut être ses obligations en matière de trains ouvriers, la compagnie pourrait-elle tout à coup les supprimer, supposons-le. Mais alors la municipalité n'a qu'à exiger à son tour l'application des articles non appliqués, tels que le transport des marchandises et on verra la compagnie s'empresser de rétablir ce qu'elle menace de supprimer.

C'est donc une comédie odieuse que joue le maire en ayant l'air de se faire accorder quelque chose, en échange des aller et retour, alors qu'il peut exiger ces derniers sans aucun risque d'aucune sorte.

S'il n'est pas un manuque, il n'a pas besoin d'avoir recours à la virilité du Conseil municipal pour aboutir à exiger de la compagnie ce qu'elle doit à la population en vertu de son cahier des charges.

ET LE PRÉFET ?

Mais si, par impossible, il se trouvait dans le Conseil municipal une majorité pour sanctionner l'abandon pendant quarante années du bénéfice des aller et retour, est ce que M. le préfet proposerait au ministre des Travaux publics de sanctionner cet abandon sans demander l'avis des conseils municipaux intéressés.

Que diable ! les habitants des communes voisines, qui lorsqu'ils viennent à Lille, retournent chez eux dans la même journée, sont plus que quiconque intéressés à la création des aller et retour.

C'est d'ailleurs pour eux qu'il sera utile d'avoir des aller et retour pour des lignes entières ou pour un parcours total de six kilomètres.

Est-ce que les maires des communes qui seraient privées de ce bénéfice par la décision du maire de Lille n'ont pas voix au chapitre : et est-ce que le préfet, tuteur de toutes les communes, n'a pas le devoir de consulter les conseils municipaux des petites communes et de protéger celles-ci contre les défaillances de la grande ville.

S'il négligeait ce devoir, que le maire d'une des communes sacrifiées en appelle devant le Conseil d'Etat qui, jamais, n'acceptera que les aller et retour, institués sur certains points, soient refusés sur d'autres.

Tous au " Gymnase Central "

Mais cette forfaiture municipale et préfectorale ne se commettra pas si la population se soulève derrière le Comité d'entente pour revendiquer ses droits, au besoin contre la municipalité elle-même.

Et, pour commencer, que tous, employés, commerçants, ouvriers, également voyageurs ou abonnés aillent aujourd'hui à cinq heures au Gymnase Central afin que des milliers de voix disent au Comité qu'il a la confiance du public et qu'il la gardera s'il sait, par l'énergie de ses décisions, obliger les pouvoirs publics à protéger les voyageurs contre les exactions de la Compagnie.

L'AFFAIRE STEINHEIL

LE JUGE ANDRE CONFRONTE M. LEGOQ ET COUILLARD. — LE LIGOTAGE DE LA VEUVE.

Paris, 19 décembre. — Sortira-t-il quelque chose de cette journée d'interrogatoires et de confrontations ? M. Lecoq, le jeune ingénieur voisin de Mme Steinheil, qui accourut le premier aux cris de Rémy Couillard, se mettra-t-il d'accord avec ce dernier ? Au contraire, les deux « déligoteurs seront-ils en contradiction ?...

M. André est arrivé de bonne heure à son cabinet, après avoir toutefois fait un détour au Parquet. Le magistrat eut une entrevue avec M. Monnier, procureur de la République.

A Bellevue

M. André a donné l'ordre de vider les fosses d'aisances de la villa du Vert-Logis, à Bellevue. Cette opération a été faite cet après-midi, sous la surveillance de M. Bénézech, commissaire de police de Meudon, qui avait reçu, à cet effet, une commission rogatoire de M. Hirch, juge d'instruction à Versailles.

La matinée du crime au « Vert Logis »

Tout est ténébreux, tout est inquiétant dans cette affaire Steinheil. La matinée du crime à l'impasse Ronsin est restée mystérieuse malgré les intéressantes précisions apportées par le docteur Lelèvre et Remy Couillard sur l'état de Mme Steinheil et sur le ligotage. Ce qui se passait à la même heure, au Vert-Logis, ne manque pas non plus d'intérêt et M. André a prié le commissaire Benezech de faire à ce sujet une enquête détaillée.

Le coup de téléphone qui informa Mariette de l'effroyable tragédie est de 7 heures 12 du matin.

A cette heure, les déjeuners du matin étaient déjà prêts, le ménage était fait, comme si l'on s'attendait à un départ prochain. C'est que Mariette Wolf, qui se levait habituellement vers sept heures, s'était levée, ce matin-là, à six heures un quart. Elle a répondu à M. André, qui s'étonnait un peu de ce fait, qu'elle avait été plus matinale ce jour-là parce qu'elle avait à préparer les déjeuners de M. Buisson et de ses enfants.

Mais, revenons au coup de téléphone de sept heures douze. C'est Mariette qui le reçoit : elle fait part à F. Buisson de l'horrible nouvelle. *On décide de ne pas prévenir* Mlle Marthe. M. Buisson va l'emmener avec ses enfants, chez lui, à son hôtel de l'avenue de La-Bourdonnais.

C'est un départ extrêmement précipité, qui doit pourtant surprendre et inquiéter Mlle Marthe, à qui l'on ne veut rien dire encore, puisque, les petits déjeuners pris à sept heures quarante-cinq — trente-trois minutes après le coup de téléphone — Mariette, habillée, prête à partir, se rend chez M. Mouillebeaux, gardien habituel de la villa en l'absence des maîtres, et le prie de venir s'installer au Vert-Logis et de soigner le chien.

A huit heures, tout le monde est parti. M. Mouillebeaux arrive au Vert-Logis ; il n'y a plus que le chien, et, chose qui ne manque pas d'attirer son attention, tout est en ordre, « tous les lits sont faits ». Il n'y a plus à nettoyer que la vaisselle des déjeuners du matin.

Mme Alexandre Wolf veut divorcer

On sait que, lassée des infidélités et des mauvais traitements qu'il lui faisait subir, Mme Léonie Legemble, femme légitime d'Alexandre Wolf, quitta un beau jour son mari dont elle n'avait guère à se louer. Elle se fit artiste dramatique et lyrique.

Aujourd'hui, se basant sur les brutalités et les violences dont elle dit avoir été l'objet, et aussi sur la publicité de scènes cinématographiques dans lesquelles on voit, auprès d'Alexandre Wolf, la maîtresse actuelle du maquignon représentée comme étant la femme légitime, Mme Léonie Wolf, née Legemble, fait demander au tribunal de transformer en divorce la séparation de fait qui existe actuellement. Elle s'est rendue hier au Palais pour demander l'assistance judiciaire en vue du procès.

Alexandre Wolf a-t-il disparu?

Le Havre, 19 décembre. — Le bruit a circulé hier qu'Alexandre Wolf, le fils de Mariette, venu ici pour conduire des chevaux vendus à des maquignons anglais, avait disparu.

On assurait que les deux agents de la sûreté qui l'accompagnaient « discrètement » depuis Paris avaient perdu sa trace dans la matinée d'aujourd'hui et que toutes leurs recherches pour le retrouver étaient demeurées infructueuses.

Les agents de M. Hamard ont télégraphié dans la soirée à Paris.

Où est Alexandre Wolf ?

S'est-il embarqué pour l'Angleterre ? comme on le laisse supposer.

M. Loubet n'est pas candidat

Paris, 19 décembre. — Un de nos confrères a annoncé qu'une délégation conduite par M. Gentet, conseiller municipal du 18e arrondissement, devait faire ce matin une démarche auprès de M. Loubet pour lui offrir une candidature au Sénat dans le département de la Seine.

A onze heures et demie aucune délégation ne s'était encore présentée rue Dante.

L'intention de l'ancien Président de la République est de ne briguer aucun siège aux élections sénatoriales prochaines.

La Vie économique de la Révolution

Paris, 19 décembre. — La commission chargée de recueillir et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie ce matin au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière.

Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des publications en cours. Six nouveaux volumes paraîtront prochainement, et la « collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution » comprendra alors vingt-six volumes, sur des sujets très variés.

Une publication nouvelle a été votée, celle des procès-verbaux et rapports des comités de mendicité et des secours publics. Elle est confiée à MM. Camille Bloch et A. Tuetey.

La fin de la séance a été employée à l'examen d'un projet, présenté au nom de la sous-commission par M. Camille Bloch, d'instruction pour la publication des documents relatifs à l'assistance. Après quelques observations développées par M. Jaurès, cette instruction a été adoptée.

LES AFFAIRES DU MAROC

La retraite du Rogui

Tanger, 19 décembre. — Le rogui bat en retraite vers le sud. Il doit occuper les villages de la tribu des Beni-Bou-Zegou.

Les indigènes de la région de l'Oued-Za regardent sa venue comme une calamité et refusent de lui prêter des bêtes de somme pour le transport des bagages.

Ses ennemis les Guelaya ont occupé la kasba de Selouân. Ils ont reçu des armes et des munitions sur l'ordre du sultan Moulaï Hafid.

Les Kabdana craignent une attaque à cause de l'attitude bienveillante qu'ils ont eue pour le rogui. Ils ont demandé protection aux Espagnols qui feraient occuper un point de la côte à l'ouest du cap de l'Eau.

Les Espagnols ont voulu faire une reconnaissance au sud de Mar-Chica. Devant l'attitude menaçante des indigènes, ils ont dû battre en retraite.

La catastrophe d'Allassac

Les douze terrassiers sont retrouvés

Limoges, 19 décembre. — Les douze terrassiers dont on avait signalé la disparition et que l'on craignait d'avoir à compter au nombre des victimes, ont été retrouvés errants dans la campagne, où ils s'étaient enfuis après la catastrophe.

Les obsèques du mécanicien Pistre et du télégraphiste Desbordes ont eu lieu hier à Limoges au milieu d'un grand concours de population.

Le déblayement du tunnel du Pouch est poussé aussi activement que possible. La machine tamponnée a pu être ramenée à Allassac hier matin ; le tender dans lequel brûlaient encore des briquettes, a pu être enlevé seulement le soir.

Une centaine d'ouvriers, aidés des pompiers de Brive, travaillent jour et nuit.

On n'a pu encore identifier les deux cadavres carbonisés d'une jeune femme et d'une autre personne.

Le mécanisme des freins du train tamponneur n'a pas encore été trouvé. On ne sait par conséquent si ces freins avaient été bloqués en temps voulu. On examinera également les attaches du train de marchandises dont la rupture a occasionné la catastrophe.

Hier matin plusieurs wagons d'un train venant de Brive à Tulle sont repartis dans la direction d'Aubazine par suite d'une rupture d'attelage. En faisant machine en arrière, ces wagons ont pu être rejoints et rattachés.

Les Algériens manifestent contre la Conscription

Alger, 19 décembre. — Hier après-midi, une manifestation s'est produite à Tlemcen contre la conscription éventuelle des indigènes. De nombreux indigènes, à la tête desquels se trouvaient des conseillers municipaux et des notables musulmans, se sont rendus à la sous-préfecture.

M. Demonque, sous-préfet, a reçu une délégation des manifestants et l'a engagée au calme et à la modération.

Un complot contre le roi Manuel

Les révélations d'un policier

Lisbonne, 19 décembre. On se rappelle que le roi Manuel, revenant récemment d'Oporto, effectua le trajet de la gare à son palais dans une voiture fermée, escorté d'un escadron de cavalerie. La chose provoqua à cette époque de vifs commentaires. On sait aujourd'hui que ces mesures de précaution n'étaient pas sans raison.

Un ex-officier de police nommé Mendes tenta récemment de se suicider en absorbant de l'arsenic. On réussit à le sauver. Interrogé, il finit par avouer qu'il existait un complot contre le jeune roi. Le jour du retour d'Oporto, Mendes se trouvait embusqué près de la gare et le roi n'échappa à une mort certaine que grâce à la rapidité de l'allure. Cette nouvelle a provoqué ici une grosse émotion. On croit que Mendes fait partie d'une société secrète.

LA REVOLUTION AU VENEZUELA

On s'attend au renversement de Castro et à l'installation d'un nouveau gouvernement

New-York, 19 décembre. — Les nouvelles arrivées ici disent que la situation à Caracas demeure assez grave. Les manifestations contre Castro et son gouvernement continuent avec une très grande violence. Les habitants des districts environnants affluent toujours dans la ville. Les rues sont parcourues par une foule furieuse.

Il est à remarquer que les légations étrangères n'ont pas été outragées et que l'on n'a pas fait de manifestations contre elles.

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE. N. 18

VIDOCQ

Le Roi des Policiers

par Marc MARIO et Louis LAUNAY

S'il s'était agi d'un voisin, le domestique eût tout de suite prononcé son *nom*.

Mlle de Vaudoy allait répondre qu'elle ne pouvait recevoir le visiteur, lorsque celui-ci parut hardiment sur le seuil de la porte.

Berthe se leva et regarda avec sévérité l'homme qui s'introduisait ainsi ; mais elle fut frappée en voyant l'attitude de l'inconnu.

L'air humble, le visage ému, le geste presque suppliant, cet homme, qui avait tout l'extérieur d'un élégant cavalier, implorait nettement la générosité de la jeune fille.

Du geste, elle congédia le visiteur.

Aucune parole n'avait encore été prononcée ; cette arrivée imprévue, ce court moment de silence glacial produisirent un effet indéfinissable dans le cœur de Mlle de Vaudoy.

Cet homme était jeune encore ; ses traits réguliers n'étaient pas dépourvus de noblesse.

Il aurait fallu voir l'expression de son regard pour se former une première opinion sur son compte ; mais il avait les yeux baissés.

De grande taille, il avait des pieds et des mains aristocratiques.

Il paraissait doué d'une grande vigueur musculaire, mais il conservait cette souplesse qui met en relief la force au lieu d'en accuser le côté purement brutal.

Sa chevelure soignée et sa moustache brune, dans lesquelles il aurait fallu regarder de très près pour apercevoir quelques fils d'argent, faisaient ressortir un visage d'une blancheur mate qui ajoutait encore à la distinction du mystérieux inconnu.

Il prit la parole, d'une voix douce, voilée, *tremblante d'émotion* :

— Mademoiselle Berthe, dit-il, ne me reconnaissez-vous pas ?

La petite-fille du marquis de Crécy le regarda.

Cet homme semblait réunir en lui toutes les qualités qui commandent la sympathie, ou tout au moins la bienveillance, et pourtant un sentiment instinctif de répulsion disait à la jeune fille, — une innocente enfant ne comprenant rien des choses de la vie, — de se tenir sur ses gardes.

— Non, Monsieur, répondit-elle. Qui êtes-vous ?

— Albert de Chaignolles.

— Mon cousin !

— *Vous voyez, Mademoiselle, que* je n'ai pas commis un si grand crime que vous le pensez en pénétrant dans ce château, où mon extrême jeunesse s'est écoulée.

— *Albert ! c'est vous ?... fit Berthe, en* l'examinant de nouveau.

Il soupira.

— Je suis donc bien changé ? murmura-t-il.

— Il y a sept ans que vous nous avez quittés.

— Vous en aviez douze... Eh bien ! voyez, en quelque endroit que ce fût, je vous aurais reconnue, moi.

Mlle de Vaudoy ne pouvait en croire ses yeux.

Albert de Chaignolles, son petit-cousin, qui avait été élevé avec elle par les soins du marquis de Crécy, c'était cet homme au front soucieux, à la parole mesurée, à l'air si modeste, lui qui autrefois était si turbulent et si orgueilleux.

Berthe se souvint de ces traits. Oui, c'était bien Albert qui était devant ses yeux.

— Mon cousin, reprit-elle, suivez-moi, nous allons causer à notre aise.

Ils sortirent de la salle à manger et traversèrent une assez longue galerie vitrée.

M. de Chaignolles regardait attentivement les dispositions du château, comme s'il faisait appel à ses souvenirs.

— Rien n'est changé à Kernilis, dit-il.

— Vous trouvez, répliqua Berthe. En effet, le château est resté le même ; le parc est plus vaste : il va maintenant jusqu'à la forêt.

Ils entrèrent dans un salon Louis XV, que Boucher avait décoré le siècle précédent.

Les meubles de palissandre répandaient un discret parfum. De grandes fenêtres s'ouvraient sur une véranda garnie de fleurs et de laquelle on voyait la campagne.

Berthe invita M. de Chaignolles à s'asseoir.

— M. le marquis de Crécy est absent ? demanda-t-il.

— Il est à la chasse.

— Alors, sa santé est toujours bonne ?

— Excellente, grâce à Dieu.

Albert eut un regard ému.

Berthe reprit :

— Vous verrez votre cousin ce soir ?

— Non, reprit de Chaignolles. Je n'ai que très peu de temps à passer au château.

— Mon grand-père sera fort étonné d'apprendre votre départ en même temps que votre arrivée. Ne venez-vous pas de Paris ?

— *Je viens... de loin, ma cousine*

— Vous avez voyagé ?

— Beaucoup... J'avais tant à oublier.

Il prononça ces dernières paroles avec une telle intonation navrée et une si parfaite amertume que Mlle de Vaudoy se sentit remuée jusqu'au fond de l'âme.

Pauvre Albert de Chaignolles ! Il avait souffert.

Elle se repentit de l'avoir accueillie avec une sorte de contrainte irréfléchie. Elle se montra plus affectueuse.

Vous attendrez mon grand-père, reprit-elle.

— Je ne le puis. Ce soir, je m'embarque à Brest.

— Votre voyage sera long ?

— Cela dépend de vous, ma cousine.

— De moi !

— Oui...

Il parut se recueillir un instant. Mlle de Vaudoy entendit hennir sa jument, qu'on avait sellée. Elle courut, appela le domestique qui tenait l'animal par la bride :

— Ramenez Cynthia à l'écurie, dit-elle, je ne sortirai pas aujourd'hui.

Pendant que la jeune fille donnait cet ordre, Albert de Chaignolles s'était levé vivement, avait sorti de sa poche de la cire molle, grâce à laquelle il avait pris l'empreinte de la serrure du salon.

Lorsque Berthe revint, s'excusant d'avoir interrompu la conversation, M. de Chaignolles s'était rassis.

La tête dans les mains, il paraissait toujours méditer.

— Je vous demande pardon, mon cousin, s'écria la jeune fille avec un gracieux sourire... j'allais monter à cheval quand vous êtes arrivé... du Kamtschatka, sans doute ?

M. de Chaignolles devint moins sombre ; un éclair passa dans ses yeux.

Il répliqua :

— Je vois que nous sommes redevenus amis, ma petite cousine, puisque vous vous moquez de moi comme autrefois... Eh bien, ma chère enfant, si je ne viens pas de la Sibérie orientale, je viens de pays aussi éloignés.

— Et vous y retournez ?

— Ce soir, je serai déjà loin des côtes de France.

— Pourquoi vous expatrier de nouveau ?

— Pour continuer à expier mon passé.

— Vous êtes donc un aussi grand coupable ?

— J'ai commis des folies de jeunesse qui n'ont pas encore été pardonnées.

— Qu'en savez-vous ?

Il regarda la campagne, mais surtout la route bordée de tilleuls, qui descendait à Kernilis.

— Vous reconnaissez le paysage ? demanda Berthe.

— Oui, répondit Albert. Le site est toujours aussi pittoresque, et ce coin de Bretagne n'est jamais sorti de ma mémoire... Au milieu des plus grands dangers, je pensais à Kernilis, à ce tranquille et poétique éden, et je me rappelais que j'y avais passé auprès de vous les plus délicieuses années de ma vie.

Sa voix prenait des inflexions d'une science achevée.

Sans emphase, sans déclamations, il débitait sa petite tirade romanesque avec un accent qui paraissait sincère.

M. de Chaignolles était un merveilleux comédien, dont nous ne tarderons pas à apprécier toute la valeur.

Il vit que sa cousine était touchée par ces souvenirs.

Il continua :

— Je n'ai oublié le nom d'aucun chemin, d'aucun bois, à dix lieues à la ronde... Si nous pouvions faire ensemble une promenade, je vous rappellerais tous les endroits que nous préférions... Vous êtes bien plus jeune que moi, et à cette époque, vous n'étiez qu'une fillette ; mais votre esprit précoce faisait de vous ma compagne affectionnée.

On nous prenait pour le grand frère et la petite sœur...

— Je m'en souviens.

— Vous rappelez-vous ce jour d'été où nous fûmes surpris par l'orage en pleine forêt ? Il ne nous restait qu'un quart d'heure de chemin pour arriver à Plousgastel ; nous nous dépêchions ; mais le déluge fut tel que vous aviez peur d'être noyée...

— Oui... Vous m'avez pris sur votre dos.

— Puis, nous nous sommes égarés... Nous avons dû passer la nuit dans une chaumière, chez de braves paysans.

Berthe continua :

— Le marquis a failli mourir d'inquiétude ; aussi a-t-il bien grondés quand nous sommes rentrés au bercail.

M. de Chaignolles semblait ne pouvoir se lasser de contempler ce pays qui lui rappelait d'aussi tendres souvenirs.

Mais il avait les yeux fixés surtout du côté de la route.

— Mon cousin, reprit Mlle de Vaudoy, vous m'avez dit tout à l'heure des paroles que je n'ai pas comprises... Quand je vous ai demandé si votre nouveau voyage serait long...

— J'ai répondu : cela dépend de vous.

— Expliquez-moi, pourquoi ?

Albert de Chaignolles regarda sa cousine et parut hésiter.

Il avait l'air craintif d'un homme qui va adresser une fervente prière et qui s'attend à la voir repoussée.

Berthe attendait avec bonté pourtant ; rien ne prouvait qu'elle eût des idées préconçues à l'égard de son cousin.

— Ma chère Berthe, s'écria M. de Chaignolles, j'ai été calomnié auprès de votre grand-père et auprès de vous.

La jeune fille répliqua :

— J'ignore, mon cousin, si le marquis de Crécy a été circonvenu par vos ennemis ; ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il n'a jamais prononcé votre nom devant moi depuis que vous avez quitté le château.

(A suivre).